

ÉTÉ 2021

UTILISEZ LE SITE WEB ENCORPTAL.CA POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE REMISE POUR LES PRODUITS DE BOISSON NON ALCOOLISÉE

Les distributeurs doivent régulièrement déclarer leurs ventes et remettre à Encorp Atlantique les frais de consigne pour tous les récipients à boisson non alcoolisée distribués au Nouveau-Brunswick.

Notre [Formulaire de remise pour les récipients consignés](#) doit être rempli et soumis à chaque mois, dans les 10 jours suivant la fin de votre période comptable. Le paiement doit être reçu dans les 30 jours suivant la fin de votre période comptable.

La version courante de notre formulaire de remise est toujours disponible sur notre site Web à [encorpatl.ca](#) (recherchez la page *Formulaire de remise pour les récipients consignés* sous le menu *Distributeurs*).

Vous pouvez télécharger et utiliser une version PDF, que vous devez ensuite nous envoyer par courriel, ou pour un processus plus rapide et plus facile, vous pouvez choisir de remplir la version électronique du formulaire, qui nous soumet vos données directement et vous permet d'imprimer et de sauvegarder une copie pour vos dossiers.

Notez bien que notre formulaire comporte sept catégories dans lesquelles vous devez déclarer chaque produit de boisson vendu (ces catégories correspondent aux différents types de matériaux dont sont faits les récipients) :

Aluminium • Acier • PET (♻️) • PEHD (♻️)
• Cartons (Berlingot, Tetra) • Verre • Autres plastiques et pochettes (♻️♻️♻️).

Nous encourageons tous les distributeurs à s'assurer qu'ils utilisent la version courante de notre Formulaire de remise pour les récipients consignés présentant ces sept catégories – et non des versions antérieures de ce formulaire – car nous continuons à recevoir des rapports dans divers formats qui ne sont plus valides.

Si vous avez besoin d'aide pour déterminer à quelle catégorie de matériau appartient certains produits de boisson, notre personnel peut vous aider. Envoyez-nous une liste Excel avec les noms de chaque produit dont vous n'êtes pas sûr à colette@encorpatl.ca et nous confirmerons les catégories correspondantes appropriées.

UN BILAN POSITIF POUR ENSYS-CONNEX DANS SA PHASE D'ESSAI

[Le plus récent outil technologique d'Encorp visant à améliorer les opérations et à accroître l'efficacité au niveau des centres de remboursement \(CR\) - EnSys-Connex - est mis à l'essai dans deux CR depuis avril 2021 - Valley Redemption Centre et Acadia Bottle Exchange. Ce système de point de vente \(PDV\) a été conçu par Encorp pour les CR du Nouveau-Brunswick pour servir au traitement de tous les récipients à boisson consignés reçus des consommateurs dans le cadre du Programme de gestion des récipients à boisson \(récipients à boisson alcoolisée et non alcoolisée et récipients réutilisables\), au remboursement des consignés ainsi qu'à la gestion des comptes commerciaux et de l'inventaire. Pour les clients, il offrira une transparence accrue pour toutes les transactions de récipients à boisson vides \(RBV\), puisqu'ils verront en direct le nombre de récipients sur l'écran de l'interface client et recevront un reçu.](#)



L'essai de 9 mois d'EnSys-Connex dans ces deux CR permet à notre équipe informatique d'obtenir de la rétroaction sur la performance de nos équipements et logiciels dans un vrai environnement de travail. Nous prévoyons de continuer à apporter des améliorations et de commencer à déployer cette technologie [dans tous les CR de la province](#) à partir de janvier 2022.

Acadia Bottle Exchange à Cap Pelé, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, actuellement sous la direction de M. Kim Seunghwan, rapporte que le système fonctionne très bien et qu'il n'y a aucune plainte de la part du personnel, ni de la direction. « C'est très excitant d'avoir le nouveau système dans notre centre - je pense vraiment qu'il va beaucoup améliorer l'efficacité quant à notre travail et notre gestion du temps », dit-il. Le principal défi jusqu'à présent a été de trouver un vocabulaire commun à utiliser sur l'écran d'interface du personnel pour désigner les divers tris de matériaux. Notre intention est de doter EnSys-Connex de la capacité d'avoir l'anglais et le français comme langues principales, et la version provinciale sera probablement accompagnée d'icônes à côté du texte descriptif, afin que les employés ayant une connaissance limitée de l'une ou l'autre langue puissent rapidement identifier les bons boutons à sélectionner lorsqu'ils effectuent des transactions de remboursement des RBV avec les clients.

EnSys-Connex reçoit également de très bons commentaires de la part de M. Mario Maillet, propriétaire de Valley Redemption Centre, qui a intégré le système aux opérations d'un de ses centres, soit à Dieppe, également dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Il rapporte que « les transactions sont plus rapides à la caisse et le comptage de récipients dans les sacs de vrac est beaucoup plus précis puisqu'il y a maintenant moins de possibilités d'erreurs. Le personnel s'est rapidement adapté à EnSys-Connex. Il donne une meilleure image de notre centre et offre une expérience plus positive aux clients. »

Ce qui est le plus excitant à propos d'EnSys-Connex est qu'il s'agit d'un outil technologique de traitement des données essentiel dont les CR ont besoin pour qu'Encorp puisse lancer son programme *Re-Express* à l'échelle de la province (service « déposez et partez »). *Re-Express* améliorera considérablement l'accès et la commodité du recyclage et du remboursement des récipients à boisson consignés pour les consommateurs. Nous sommes heureux que l'essai se déroule bien et que les CR rapportent une facilité d'utilisation, une adaptation rapide du personnel et une nette amélioration de l'efficacité opérationnelle. À l'approche du déploiement provincial, nous avons invité tous les propriétaires de CR à venir visiter notre site de démonstration d'EnSys-Connex dans notre bureau de Moncton afin d'obtenir de plus amples renseignements et voir le système en action.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :
1-877-389-7320 • www.encorpatl.ca
Région de Moncton : 506-389-7320

PAULINE NOWLAN
Comptabilité

TINA NGUYEN
Comptabilité

COLETTE BOUCHER
Finances

PIERRE LANDRY
Environnement TI

PAUL ROBICHAUD
TI

TIM PIDGEON
TI
Re-Centre

FRANÇOIS CÔTÉ
TI

MARTIN MALLET
TI

NATHALIE LANDRY
Communications

DES NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS PERTINENTS POUR LES DISTRIBUTEURS SUR LE SITE WEB D'ENCORP



Encorp a une section très pratique sur son site Web avec des nouvelles et renseignements pertinents pour les distributeurs.

Rendez-vous sur encorpatl.ca et consultez les pages Web dans le menu *Distributeurs* pour trouver :

- Nos [dernières nouvelles](#) sur le Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB), ainsi que toutes les initiatives et les projets sur lesquels nous travaillons pour promouvoir et améliorer le recyclage des récipients à boisson au Nouveau-Brunswick.
- Toutes les éditions courantes et passées de notre [Journal du distributeur](#) – qui est publié trimestriellement.
- Des [renseignements sur le processus d'inscription des nouveaux distributeurs](#) avec des liens vers tous les formulaires applicables qui doivent être remplis et envoyés au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) du Nouveau-Brunswick.
- Un lien vers le [formulaire officiel d'enregistrement des récipients à boisson](#). Toutes les boissons consignées vendues au Nouveau-Brunswick doivent être enregistrées auprès du MEGL, [incluant les boissons qui n'étaient pas consignées auparavant, mais qui le sont maintenant depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020 des modifications à la Politique d'exclusion du Programme de gestion des récipients à boisson](#).
- [Des renseignements quant à la taxe et comment le taxe s'applique aux boissons et leurs consignés](#). Dans le cadre du système de remboursement établi par la législation provinciale au Nouveau-Brunswick, un dépôt de 10¢, qui comprend la taxe, est imposé aux récipients à boisson non alcoolisée, mais la moitié seulement de ce montant, soit 5¢, est remboursée au consommateur au retour du récipient. Seule la portion remboursable de 5¢ du dépôt est exclue de l'assiette fiscale, tandis que l'autre portion de 5¢ qui n'est pas remboursée au consommateur est assujettie à l'impôt sur la même base que la boisson.
- Notre [formulaire de remise pour les récipients consignés](#) – avec des options pour remplir électroniquement ou pour télécharger, imprimer et soumettre une version PDF – que les distributeurs peuvent utiliser pour déclarer les ventes et soumettre les frais de consignés des récipients à boisson non alcoolisée.

ENCORP SOUHAITE QUE DAVANTAGE D'ÉCOLES PARTICIPENT AU RECYCLAGE DES RÉCIPIENTS À BOISSON

Encorp espère inciter de plus en plus d'écoles à mettre en place des programmes de recyclage qui encouragent les élèves à collecter et à recycler leurs récipients à boisson vides consignés. Nous disposons d'une variété d'outils et d'objets promotionnels issues de notre campagne promotionnelle « *Sois un héros : recycle !* » à offrir gratuitement aux écoles pour encourager leurs efforts de recyclage, y compris des affiches éducatives, des boîtes à lunch, épingles, autocollants, etc. Nous pouvons fournir aux écoles intéressées de grands bacs verts en plastique à placer dans chaque classe. Ces bacs portent le logo « *re360* », ce qui signifie qu'ils sont conçus pour contenir environ 60 récipients totalisant en moyenne un paiement de 3,00 \$. Cela permet aux élèves d'estimer et de comptabiliser plus facilement l'argent qu'ils gagnent pour leur classe ou leur école. Nous pouvons également équiper les écoles de quelques grands sacs de vrac à installer dans une zone centrale de l'école et dans lesquels les élèves peuvent vider les récipients collectés depuis les bacs de leurs classes. Le concierge de l'école ou le comité de recyclage de l'école seraient idéalement responsables de transporter les sacs de vrac remplis à un [centre de remboursement \(CR\) local](#) de temps en temps et d'ouvrir un compte



avec ce centre pour recevoir les paiements. Certains CR seraient peut-être même enclins à offrir un service de ramassage aux écoles qui souhaitent collecter et recycler les récipients consignés.

L'école élémentaire Salem (Sackville, N-B.) est l'une des quelques [écoles qui testent et utilisent actuellement les bacs d'Encorp dans leurs salles de classe](#) pour inciter les élèves à collecter et à recycler leurs récipients à boisson afin de ramasser des fonds pour diverses activités. Encorp espère étendre ses efforts de sensibilisation quant à l'importance du recyclage dans les écoles à partir de l'automne 2021.

En fait, grâce à un récent partenariat avec le [Projet Gaia](#) – qui mène des programmes de sensibilisation aux effets de la pollution et de réduction des déchets dans les écoles du Nouveau-Brunswick – les élèves se renseigneront sur les avantages de la mise en place d'un programme de recyclage pour les récipients à boisson dans leur école et seront dirigés vers Encorp pour les aider à réaliser leurs projets.

Nous envisageons également de faire construire quelques remorques [Re-Mobile](#) additionnelles à l'automne, car celles-ci pourraient facilement être utilisées par les écoles pour organiser des collectes de bouteilles. Ces remorques seraient la responsabilité des CR de la province qui veulent en avoir et seraient ainsi prêtées aux écoles – ou à d'autres groupes à but non lucratif – pour les aider à organiser des collectes de bouteilles. Par exemple, une école pourrait choisir de stationner la remorque dans son stationnement pendant quelques semaines à la fois et encourager les élèves et leurs familles à recueillir des récipients à boisson à la maison et à les déposer dans la remorque pendant cette période. L'école pourrait aussi utiliser la remorque pour une collecte de porte à porte organisée la fin de semaine par une de ses équipes sportives ou un de ses comités. Une fois pleine, la remorque serait tout simplement ramenée au CR participant pour être vidée, afin que les récipients à boisson puissent être comptés et triés et que l'école puisse recevoir l'argent gagné par sa collecte de bouteilles et canettes.

